SEPTEMBRE 2026

COMMUNE DE SOULTZEREN

BULLETIN MUNICIPAL







Le point sur les dossiers en cours

Comme vous le savez peut-être mais la collectivité s'est engagée dans des grands projets structurants pour notre commune. Certains peuvent parfois s'interroger, voir trouver le temps long à voir l'aboutissement de certains de nos projets.

CONCERNANT LA FRICHE INDUSTRIELLE

Dans ce dossier, la commune est accompagnée par l'Établissement public foncier d'Alsace, dont le rôle est de nous assister dans les négociations d'acquisition et de porter financièrement l'achat du bâtiment pour le compte de la collectivité.

Les difficultés rencontrées dans ce projet tiennent au fait que ce bâtiment appartient à un propriétaire privé et que la collectivité ne dispose d'aucun levier juridique lui permettant de faire valoir un quelconque droit de priorité. Si la collectivité est particulièrement attentive à l'avenir de ce bâtiment, il convient toutefois de rester lucide : en l'absence d'outil législatif ou réglementaire, elle est soumise aux règles du marché.

CONCERNANT LA SALLE POLYVALENTE

La réfection complète de la salle polyvalente constitue également l'un des projets phares portés par la collectivité.
À ce jour, nous poursuivons les dernières études préalables. Bien que ces études soient longues, elles sont indispensables afin que le maître d'œuvre, une fois désigné, dispose de l'ensemble des informations nécessaires à la consultation des entreprises. Cette démarche permet également de limiter les imprévus susceptibles d'alourdir le coût de l'opération en cours de chantier.

S'agissant du coût, cette opération est actuellement estimée à 3 629 228 € TTC. Ce montant s'explique notamment par le fait que les bâtiments tels que la salle polyvalente sont soumis à deux objectifs majeurs.

Le premier concerne les exigences de performance énergétique fixées à l'horizon 2050, auxquelles la collectivité ne peut que difficilement déroger. Les générations futures ne comprendraient pas que nous engagions aujourd'hui une réfection d'une telle ampleur, accompagnée d'études aussi conséquentes, pour devoir reprendre le même processus quelques années plus tard afin de satisfaire à ces obligations.

Le second objectif porte sur les aménagements extérieurs de la salle polyvalente, qui sont eux aussi soumis à des exigences en matière de désimperméabilisation des sols et de sécurisation du carrefour.

À ce jour, nous recherchons des solutions alternatives permettant d'atteindre ces objectifs tout en maîtrisant le coût global de l'opération, afin de préserver les capacités d'investissement de la collectivité.

Agenda des manifestations

Septembre

20 Septembre – Cérémonie à la Villa Sidi Brahim en l'honneur des Diables Bleus

Plus d'informations en page 3.

Novembre

11 Novembre – Cérémonie commémorative de l'Armistice
La municipalité vous convie à la cérémonie commémorative de l'Armistice du 11 novembre 1918. Le programme est le suivant :

- Stationnement des véhicules à la salle polyvalente
- Rassemblement à 9h15 dans la cour de l'école élémentaire
- Cérémonie au Monument aux Morts à 9h30

À l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle polyvalente.

14 & 15 Novembre – Exposition d'artisans

L'association Cré'Artys a le plaisir de vous convier à son exposition d'artisans, qui se tiendra le samedi 14 et le dimanche 15 novembre à la salle polyvalente.

Davantage de renseignements seront communiqués par l'organisateur dans les mois à venir.

28 & 29 Novembre – Bourse aux ski
Les samedi 28 et dimanche 29 novembre, l'association Les Skieurs du Tanet organise une bourse aux skis à la salle polyvalente.

Davantage de renseignements seront communiqués par l'organisateur dans les mois à venir.

29 Novembre – Couronne de l'avent
Une vente de couronnes de l'Avent, organisée par la Paroisse, aura lieu à l'église le dimanche 29 novembre à l'issue du culte, de 11h30 à 12h30 à l'église de Soultzeren.

Pour commander une couronne (à poser ou à suspendre), vous pouvez contacter Christiane DEPARIS au 03.89.77.26.73 ou 06.42.44.72.28 avant le 15 novembre. Il est également possible de passer commande à la sortie des cultes. Les personnes souhaitant participer à la confection des couronnes sont les bienvenues. La préparation des couronnes se fera les après-midis du 23 au 26 novembre de 14h à 16h30.

Message concernant la ressource en eau

Par arrêté préfectoral en vigueur jusqu'au 1er novembre, le préfet du Haut-Rhin a classé la commune de Soultzeren en situation de crise concernant l'eau potable. À ce titre, plusieurs restrictions d'usage de l'eau s'appliquent. Vous trouverez ci-dessous une liste non exhaustive des principales mesures.

- **Arrosage des pelouses, espaces verts et massifs fleuris en pleine terre ou en contenants divers (pots, bacs, jardinières,..)**

Interdit, sauf pour les arbres et arbustes plantés en pleine terre depuis moins de 2 ans (de 20 h à 8 h). Tous les prélèvements en rivière sont interdits.

- **Arrosage des jardins potagers**

Interdit de 8 h à 20 h. Arrosage autorisé uniquement au goutte-à-goutte ou à l'arrosoir. Les prélèvements en rivière sont interdits.

- **Vidange et remplissage des piscines et spas privés de plus de 1 m³ -** Interdits.

- **Lavage des véhicules -** Interdiction totale, sauf impératif sanitaire.

- **Nettoyage des façades, toitures, trottoirs et autres surfaces imperméabilisées**

Interdit, sauf impératif sanitaire ou sécuritaire, et lorsqu'il est réalisé par une collectivité ou une entreprise spécialisée.

L'absence de pluie et la succession de canicules peuvent mettre à mal notre approvisionnement en eau potable. Chaque geste compte.

En 2025, la collectivité a investi dans une cuve de 10 000 litres destinée à récupérer les eaux de pluie provenant de la toiture de l'église. Jusqu'à présent, nos fleurs sont arrosées grâce à cette eau.

Les écoles sont à la recherche de bénévoles

Les écoles nous indiquent que comme chaque année elles sont à la recherche de bénévoles pour accompagner les classes lors des sorties à la piscine de Munster, dans le cadre des cours de piscine, ainsi que pour les sorties de ski.

Vous souhaitez devenir bénévole ou désirez-vous plus d'informations ? Manifestez-vous auprès de la mairie par téléphone au 03 89 77 31 60 ou par mail à mairie@soultzeren.fr.

La présence de bénévoles est indispensable pour accompagner les enfants dans leur apprentissage.

La création d'un conseil municipal des jeunes

Tu habites à Soultzeren ?

Tu es scolarisé(e) en CM1, CM2, 6e ou 5e ?

Tu as envie de faire vivre ton village ?

Tu as plein d'idées pour rassembler les enfants du village, leur donner envie de respecter leur environnement, rencontrer les autres citoyens… ?

Tu aimes participer à de nouveaux projets ?

Rejoins le groupe pilote « Créer le Conseil Municipal des Jeunes de Soultzeren » !

Envoie un courriel à la mairie à l'adresse mairie@soultzeren.fr ou dépose ton courrier manuscrit dans la boîte aux lettres de la mairie pour expliquer ce qui te motive.

Le samedi 12 septembre, viens participer à la Journée citoyenne : un atelier destiné aux jeunes sera proposé pour entretenir l'aire de jeux et créer des panneaux de sensibilisation au respect de ce lieu. Ce sera également l'occasion de découvrir le projet « Conseil Municipal des Jeunes » et d'échanger sur tes idées !

Message aux parents concernant la notion de groupe pilote

Le conseil municipal fait le choix – plutôt que de fixer un cadre au préalable – d'offrir la possibilité à la première génération de conseillers de le rédiger eux-mêmes, sous le pilotage de la commission Écoles - Enfance/Jeunesse - Action sociale - Conseil municipal des jeunes. Ce projet va se construire pendant un an avec les jeunes intéressés, en les éveillant sur la manière dont sont prises les décisions et sur la façon d'organiser une assemblée : pourquoi un Conseil municipal des jeunes à Soultzeren ? Quel mode de scrutin pour les prochaines mandatures ? Quelles compétences co-investir avec le conseil municipal ? C'est quoi écouter les idées des autres et exprimer un avis ? Comment met-on en place un projet pour les citoyens ? Comment fonctionne une commune ? …

À travers ces réflexions, un règlement intérieur va pouvoir se créer.

Rappel des bons comportements à adopter avec les animaux pour garantir une bonne vie en société

Nous vous rappelons qu'il est obligatoire de ramasser les déjections de vos animaux. Pour rappel, des bornes de distribution de sacs et de collecte sont à votre disposition rue Insel, rue du Marais ainsi que rue Erle.

Nous vous rappelons également que vos chiens doivent être tenus en laisse.

Nous vous remercions de votre civisme et de votre contribution à la propreté de notre commune.

Point sur l'action municipale

Cette rubrique a pour objet de vous rendre compte, de manière non exhaustive, des derniers événements ainsi que des travaux entrepris par la collectivité.

Poursuite de la réfection de nos voiries et de nos chemins ruraux et forestiers

Depuis la parution du dernier bulletin communal, des travaux de réfection, de plus ou moins grande envergure, ont été entrepris sur plusieurs secteurs de la commune. Ainsi, le chemin du Schantzwasen, le chemin du Forlet, le chemin du Choraweih, le chemin de l'Étang ainsi que le chemin du Michelbach ont fait l'objet de travaux de réfection. Ces interventions ont également porté sur la suppression, puis la remise en place, d'un ralentisseur situé rue du Village.

Au cours des prochains mois, des travaux de sécurisation seront également réalisés sur plusieurs ouvrages d'art et murs de soutènement.

Concernant notre réseau d'eau potable, des travaux visant à sécuriser notre approvisionnement ont été réalisés dans le secteur de Londenbach-Buchteren. Des travaux de même nature sont également prévus dans le secteur de Soultzersmatt.

Déploiement du tri dans l'espace public

Vous l'avez peut-être remarqué, mais la commune a déployé de nouvelles poubelles en remplacement des anciennes poubelles « tout-venant ».

Ainsi, la commune s'inscrit dans les objectifs nationaux visant à développer le tri sélectif dans l'espace public et à améliorer la valorisation des déchets.

La Communauté de communes vous rappelle les bons gestes à adopter. Les consignes sont les mêmes que pour le tri de nos poubelles dans l'espace public. Une benne contenant des erreurs de tri peut entraîner une pénalité financière. Il s'agit d'une dépense inutile qui pourrait être consacrée à d'autres services au bénéfice des citoyens.



Coordonnées et horaires

Mairie de Soultzeren
36, Route de la Schlucht – 68140 Soultzeren
Tél. : 03 89 77 31 60
Numéro d'astreinte: 03 89 77 70 73
Courriel : mairie@soultzeren.fr

Horaires d'ouverture au public
- Lundi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h00
- Mardi : 9h00 – 11h00
- Mercredi : 9h00 – 11h00
- Jeudi : 9h00 – 11h00
- Vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30

Pour suivre l'actualité de la commune :

Panneau Pocket

68140 - Commune de Soultzeren

Commune de Soultzeren

Ne pas jeter sur la voie publique.
Imprimé par nos soins